

Vétroz, le 12 décembre 2024

**PV N°9 - Assemblée générale**

|                 |                                           |
|-----------------|-------------------------------------------|
| <b>Lieu</b>     | Salle paroissiale de la Commune de Vétroz |
| <b>Présents</b> | Liste des présences annexée               |
| <b>Excusés</b>  | -                                         |

**Ordre du jour :**

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle
2. Ouverture de l'assemblée
3. Désignation des scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023, approbation par l'assemblée
5. Rapport du Comité
6. Comptes 2023
7. Remise en état des murs 2024-2025
8. Projet « Filtration »
9. Cotisations
10. Divers

## 1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle

Le comité contrôle les personnes présentes à l'assemblée générale. La liste des signatures est disponible en annexe (annexe 1). Les membres excusés sont :

- Madame Kuntschen Juliane
- Madame Rappo Michèle par Monsieur Daniel Rappo
- Monsieur Spichiger Leo
- Madame Marguet Eliane par Monsieur Christian Marguet
- Madame Buttet Corinne
- Madame Felicani Marie-Jeanne
- Monsieur Butticaaz Sébastien
- Madame Thiebaud Monika par Monsieur Pierre-Alain Thiebaud
- Monsieur Ferreira Manuel

## 2. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée générale est ouverte par le Président à 19h35 par un mot de bienvenue et présente l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3. Désignation des scrutateurs

Le Président passe au point 3 de l'ordre du jour, la désignation des scrutateurs. Messieurs Benoit Huser et Jean-Raphael Fontannaz sont désignés comme scrutateurs.

## 4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023, approbation par l'assemblée

Le Secrétaire poursuit avec la lecture du procès-verbal de l'assemblée N°8 du 20 décembre 2023 (voir annexe 2).

Remarque de Monsieur Benoit Huser :

*Le PV n'est pas présent sur le site. Il serait bien de pouvoir le consulter avant l'Assemblée Générale.*

*Réponse : Le PV de l'Assemblée générale précédente est validé durant l'Assemblée courante. Ils sont mis sur le site Internet après leur validation. A l'avenir, une version brouillon/provisoire sera mise à disposition sur le site.*

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 5. Rapport du Comité

Le Secrétaire présente la situation des différents périmètres et la réalisation de 6'264.29 m2 réalisés à ce jour pour un montant total de CHF 5'041'980.25.

## 6. Comptes 2023

Le Président passe la parole à Monsieur Alexandre Roh (caissier) pour la présentation des comptes. Monsieur Roh explique la ventilation des produits et charges. Le Syndicat a réalisé un bénéfice de CHF 81.18 pour la période du 01.04.2023 au 31.03.2024. Le compte de résultats totalise des charges de CHF 57'229.35 et des produits de CHF 57'310.53. Le total du bilan est de CHF 652'464.64. Monsieur Roh demande à l'assemblée s'il y a des questions sur les comptes.

Question de Monsieur Jean-Raphael Fontannaz :

*Pourquoi les charges liées au matériel de bureau sont de CHF 6'515.25 ?*

*Réponse : Monsieur Roh indique qu'il s'agit d'une partie du projet informatique pour optimiser la gestion de la comptabilité et de la facturation.*

Monsieur Jacques Voeffray poursuit par la lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **7. Remise en état des murs 2024-2025**

Le Secrétaire indique les travaux qui seront réalisés par le syndicat pour les murs dans les différents sous-périmètres. La décision VS7313.07 est en cours de clôture. Les travaux liés aux murs endommagés par les intempéries ont été pris en compte. La décision VS7313.08 nous est parvenue. Des travaux ont déjà été réalisés sur cette dernière et se poursuivront durant l'hiver.

Le secrétaire indique qu'il est important d'avoir une nouvelle décision rapidement pour permettre l'envoi d'une ultime invitation aux propriétaires pour refaire leurs murs avant la fin du crédit cadre. Nous espérons pouvoir rencontrer la direction de l'Office des Améliorations Structurelles début 2025.

Remarque de Monsieur Jean-Raphael Fontannaz :

*Il faut faire le nécessaire pour une 9<sup>ème</sup> décision.*

*Réponse : Des démarches seront entreprises pour rencontrer rapidement la direction de l'Office des Améliorations Structurelles.*

## **8. Projet « Filtration »**

Le Secrétaire indique que le projet de filtration de l'eau a été mis à l'enquête et n'a pas soulevé d'opposition. Une rencontre avec l'Office des Améliorations Structurelles pour définir les prochaines étapes et qu'il soit soumis à l'OFAG. Dans un deuxième temps, des discussions doivent être réalisées pour préciser l'exploitation du réseau.

Madame Chloé Fontannaz explique qu'il faut être patient pour expliquer au canton les réalités du terrain.

Le Président précise que l'exploitation du réseau devra être définie. C'est-à-dire qui s'en occupera syndicat, commune ou autres. Il indique que la filtration de l'eau est une première étape.

## 9. Cotisations

Le Secrétaire indique qu'avec la mise à jour des différents postes ouverts (factures impayées), une pratique de compensation de ces dernières avec des éventuelles subventions dues à un propriétaire est pratiquée.

L'application du principe de compensation respectivement de déduire les factures impayées avant le versement d'une subvention a été validé par le comité.

Le comité demande à l'Assemblée Générale de confirmer l'application continue de ce principe. Par 6 Oui, 0 Non et une abstention, la pratique est confirmée.

Le Président demande à l'Assemblée Générale le maintien des cotisations à 6ct. La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Question de Monsieur Jean-Raphael Fontannaz :

*Combien de cotisations 2023 sont impayées ?*

*Réponse : Monsieur Roh indique qu'à ce jour CHF 2'209.60 sont impayées.*

Question de Monsieur Jean-Raphael Fontannaz :

*A combien se monte la perte sur débiteurs ?*

*Réponse : Monsieur Roh indique qu'elle se monte à CHF 27.-.*

Question de Monsieur Roland Favre :

*A combien se monte l'ensemble des postes ouverts débiteurs ?*

*Réponse : Monsieur Roh indique qu'à ce jour les montants suivants sont ouverts :*

- Subvention commune de Vétroz (D7) : CHF 22'750.-
- Cotisation 2023 : CHF 2'209.60
- Cotisation(s) échue(s) : CHF 4'223.90
- Réalisation des travaux (D5) : CHF 9'866.50

## 10. Divers

Le Secrétaire rappelle aux propriétaires que le crédit cadre octroyé par la confédération, le canton et la commune se termine en 2025. Il est important de planifier la suite de l'exploitation.

Le Secrétaire remercie Monsieur Antoine Giovannini du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) pour leur soutien.

Monsieur Benoit Huser demande s'il est possible d'avoir une convocation par courriel. Monsieur Dominique Kuster indique qu'il faut s'inscrire sur le site [www.smyt.ch](http://www.smyt.ch).

Monsieur Jean-Raphael Fontannaz demande de réaliser une Assemblée générale au premier semestre 2025. Le Secrétaire indique que cela sera fait et si besoin, Assemblée générale extraordinaire sera réalisée en fin d'année.

Monsieur Jean-Raphael Fontannaz suggère de modifier l'article 4 de nos statuts pour que le Syndicat s'occupe également des conduites privées comme il n'y a plus de consortage. Le Président trouve qu'il s'agit d'une bonne idée mais que ça pourrait générer une importante quantité de travail supplémentaire.

Monsieur Philippe Papilloud indique que certaines conduites de 2" sont en mauvais état. Le Secrétaire indique qu'il faut informer le comité d'où elles se trouvent par courriel afin de pouvoir se coordonner avec le bureau d'ingénieurs. M. Papilloud indique que la qualité des conduites est importante.

Monsieur Benoit Huser indique que le projet « Vignoble du 21<sup>ème</sup> siècle » pousse pour l'irrigation par goutte-à-goutte. Il demande si le canton a réalisé une étude pour savoir si les quantités d'eau nécessaires

sont disponibles. Le Président indique que les futures aides pourront être perçues uniquement par les exploitants.

Monsieur Bernard Bidermann indique que le canton pousse pour les tours d'eau. Il convient de leur demander un soutien pour l'irrigation.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée le Président clôture la neuvième assemblée générale du syndicat à 20h35.

Le Président

Le Secrétaire

Marc-Henri Cottagnoud

Fabien Papilloud